

**Commune
de
SCHIRRHOFFEN**



2, rue du Château
Tél. : 03.88.63.20.61
[Courriel :](mailto:secretariat.mairie@schirrhoffen.fr)
secretariat.mairie@schirrhoffen.fr

ARRETE MUNICIPAL DE CIRCULATION _temporaire

**portant autorisation d'une circulation
alternée temporaire dans la rue
principale**

Schirrhoffen, le 23 février 2026

La Maire de la Commune de SCHIRRHOFFEN

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles, L2122-24, L2212-1 et suivants,
- **VU** le Code de la Route et notamment l'article R 225,
- **VU** la demande de la société Trabet en date du 23.2.2026,

CONSIDERANT l'incidence des travaux de réfection des trottoirs rue Principale,

ARRETE

- Article 1 :** La mise en place d'un dispositif de circulation alternée temporaire par feux tricolores, est autorisée du 2 au 20 mars 2026 à partir du N°1 de la rue de Sessenheim jusqu'au 22, rue Principale.
- Article 2 :** Le stationnement sera interdit côté pair et impair dans l'emprise du chantier.
- Article 3 :** La Société Trabet, attributaire du marché de travaux, installera les dispositifs de signalisation et de pré-signalisation correspondants sous sa responsabilité, conformément à la réglementation en vigueur.
- Article 4 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
- Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Bischwiller,
- Monsieur le Chef de l'U.T. de la CEA de Soufflenheim,
- Monsieur le Président de la C.A.H.
- Trabet
- L'affichage.



La Maire,

Christine HEITZ